

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

CEEAC



ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES

COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

ECCAS

**XXIV^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT
ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)**

Sipopo, Guinée Équatoriale, le 09 mars 2024.



1. La XXIV^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (CCEG) de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) s'est tenue le 09 mars, à Sipopo en République de Guinée Equatoriale, sous la Présidence de **Son Excellence Monsieur OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC.
2. Cette session de la CCEG avait pour thème « **La CEEAC à la croisée des chemins : vers la consolidation de la réforme pour relever le défi de l'intégration régionale en Afrique Centrale** »
3. Ont pris part aux travaux, les Chefs d'État et de Gouvernement suivants ou leurs Représentants dûment mandatés :
 - a) **Son Excellence Monsieur Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine ;
 - b) **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo ;
 - c) **Son Excellence Monsieur OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Équatoriale ;
 - d) **Son Excellence Monsieur Carlos Manuel VILA NOVA**, Président de la République Démocratique de São Tomé et Príncipe ;
 - e) **Son Excellence Monsieur Anatole COLLINET MAKOSSO**, Premier Ministre de la République du Congo, représentant **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo ;
 - f) **Son Excellence Docteur Succès ASSYONGAR MASRA**, Premier Ministre de la République du Tchad, représentant **Son Excellence Monsieur Mahamat IDRIS DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad ;
 - g) **Son Excellence Monsieur TETE Antonio**, Ministre des Relations Extérieures, Représentant **Son Excellence Monsieur João Manuel GONÇALVES LOURENÇO**, Président de la République d'Angola ;
 - h) **Son Excellence Monsieur Albert SHINGIRO**, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale, représentant **SEM Évariste NDAYISHIMIYE**, Président de la République du Burundi ;
 - i) **Son Excellence Monsieur Lejeune MBELA MBELA**, Ministre des Relations Extérieures, représentant **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun ;
 - j) **Son Excellence Monsieur Vincent BIRUTA**, Ministre des Affaires Étrangères et Coopération Internationale, Représentant **SEM Paul KAGAME**, Président de la République du Rwanda.
4. L'Ambassadeur **Gilberto Da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC a aussi pris part aux travaux.



5. L'Ambassadeur **Abdou Abarry**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Afrique Centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) a pris part aux cérémonies d'ouverture et de clôture des travaux.
6. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par les allocutions de : **l'Ambassadeur Abdou Abarry**, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale; **l'Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC ; ainsi que le discours d'ouverture de **Son Excellence Monsieur OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC.
7. La cérémonie d'ouverture a été également marqué par la présentation des membres du Comité des Sages et la prise de commandement du nouveau Chef d'État-major de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC).
8. À l'ouverture de ses travaux, la Conférence a tenu à féliciter Son Excellence Monsieur le Président Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO pour sa brillante réélection à la magistrature suprême de la République Démocratique du Congo lors des élections générales du 20 décembre 2023, et lui a souhaité le plein succès de son mandat.
9. En outre, la Conférence a salué la réussite du processus électoral en République Démocratique du Congo, en dépit des défis sécuritaires et humanitaires auxquels le pays est confronté. Elle a félicité les Autorités de la République Démocratique du Congo pour les efforts consentis en vue de l'aboutissement de ce processus inclusif marqué par une forte participation de la population Congolaise.
10. La Conférence a aussi salué le bon déroulement du référendum constitutionnel en République du Tchad tenu le 17 décembre 2023 qui a donné lieu à nouvelle Constitution et un nouveau Gouvernement de transition dirigé par Docteur Succès ASSYONGAR MASRA en qualité de Premier Ministre.

Sur les Rapports

11. La Conférence a reçu le Rapport sur les activités de la Communauté au titre de l'année 2023. Il en a pris acte et félicité le Président de la Commission et son équipe pour les résultats obtenus au cours de l'année 2023, malgré les difficultés liées notamment au contexte politique, sécuritaire difficile de la région et au manque des moyens financiers.
12. La Conférence a encouragé le Président de la Commission à jouer pleinement le rôle que lui confère le Traité révisé de la CEEAC et à continuer à apporter aux organes délibérants l'appui nécessaire à la construction de l'intégration régionale en Afrique centrale. À cet effet, la Conférence a renouvelé et marqué son soutien total et indéfectible au Président de la Commission dans la poursuite de son mandat à la tête de la Commission de la CEEAC.



13. La Conférence a encouragé les membres de la Commission à collaborer entre eux selon le principe de la collégialité et dans le respect des principes fondamentaux édictés par le Traité révisé de la Communauté, pour la réussite de l'intégration régionale. En outre, la Conférence a demandé à l'ensemble du personnel de travailler sous le leadership du Président de la Commission dans le respect des engagements pris lors des prestations de serment, conformément aux textes fondamentaux de la Communauté.
14. La Conférence a salué la Commission pour les avancées réalisées dans la mise en œuvre de la réforme et l'a instruit d'accélérer la mise en place de tous les organes de la Communauté ainsi que tous les textes légaux et réglementaires, conformément à sa Décision prise lors de la 17^{ème} Session ordinaire du 30 juillet 2020.
15. La Conférence a encouragé le Président de la Commission à poursuivre les efforts pour améliorer la gouvernance et les performances de la Commission, notamment par la mise en place intégrale des mécanismes prévus par les textes de la Communauté.
16. La Conférence a félicité les résultats obtenus par la Commission pour l'opérationnalisation du marché commun régional, notamment en matière d'opérationnalisation de la zone de libre-échange et la préparation du lancement effectif de l'Union douanière de la CEEAC dont les textes ont été adoptés par les Ministres sectoriels.
17. Tenant compte du rôle important que joue le commerce dans le développement économique et social des États membres de la CEEAC, la Conférence a instruit la Commission de développer des mécanismes visant à promouvoir et à renforcer les échanges commerciaux entre les États membres de la CEEAC, notamment au niveau des zones transfrontalières de la Communauté dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf en Afrique Centrale.
18. La Conférence a salué les efforts déployés par la Commission pour les résultats obtenus dans tous les secteurs. À cet effet, elle l'a encouragée la Commission à persévérer dans la même dynamique pour réussir le projet d'intégration d'une Communauté des peuples de l'Afrique Centrale.
19. La Conférence a noté les avancées significatives dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures régionales. Elle a exhorté les États membres à mobiliser les fonds de contrepartie nécessaires à la réalisation des études de faisabilité des projets matures. En outre, la Conférence a instruit la Commission de prendre en compte le cas spécifique de Sao Tomé et Principe dans les études en cours et les projets, notamment en matière d'infrastructures.
20. La Conférence s'est félicitée de l'opérationnalisation du Comité des Sages de la CEEAC et a encouragé la Commission à renforcer le fonctionnement de cet important instrument de prévention des conflits en Afrique Centrale.



21. S'agissant particulièrement de l'opérationnalisation de l'Organisation de la Santé pour l'Afrique Centrale (OSAC) et du Centre Régional de la Santé Animale de l'Afrique Centrale (CRSA-AC), la Conférence a instruit la Commission d'élaborer, avec la participation des États membres concernés et dans les meilleurs délais, une Feuille de route pour leur opérationnalisation.
22. Par ailleurs, la Conférence a salué le dynamisme retrouvé de la Communauté, conjointement avec les États membres, particulièrement ceux qui se trouvent dans des situations politiques et sécuritaires nécessitant une attention de la Communauté.
23. Sur l'audit institutionnel et organisationnel des Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la Communauté, la Conférence a instruit la Commission de réexaminer le statut accordé à certains organismes intergouvernementaux et organisations de la société civile, compte tenu des problèmes juridiques que posent leur arrimage et leur rattachement à la Commission de la CEEAC.
24. À cet effet, la Conférence a instruit la Commission d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'action qui découle de l'audit institutionnel et qu'elle lui soit présentée lors de sa prochaine session ordinaire.
25. Prenant en compte les préoccupations soulevées par les Ministres des Pêches et de l'Aquaculture relatives au problème de financement et de fonctionnement de la Commission des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), la Conférence a instruit la Commission de réfléchir sur un mécanisme de financement durable des Institutions Spécialisées et des Agences d'Exécution, en application de l'article 7 de la Décision N°08/CEEAC/CCEG/XIX/21 du 30 juillet 2021 portant mise en place et fonctionnement des Institutions Spécialisées de la Communauté de sorte que les budgets des Institutions Spécialisées et des Agences d'Exécution soient dorénavant alimentés par le budget communautaire
26. En outre, la Conférence a instruit la Commission d'organiser, au plus tard au mois de juin 2024, une réunion extraordinaire du Comité Technique Spécialisé Justice et Affaires Juridiques pour examiner les projets de textes légaux et réglementaires de mise en œuvre de la réforme institutionnelle et les autres textes validés par les autres Comités Techniques Spécialisés, conformément aux textes fondamentaux en vigueur.
27. Sur la situation financière de la Communauté, la Conférence a réitéré son instruction de la 23^{ème} session ordinaire au Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEEAC, au Président de la Commission et au Ministre des Finances et du budget de la République de Guinée Equatoriale, d'engager sans délai un dialogue politique bilatéral avec chaque État membre pour élaborer une feuille de route assortie d'un plan d'actions sur les mesures que chaque pays devra mettre en œuvre pour appliquer intégralement le mécanisme de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI) et le versement des arriérés de contribution.



Sur la situation politique et sécuritaire

28. La Conférence a pris note des avancées enregistrées dans l'évolution des processus de transition en République du Tchad et en République Gabonaise. Elle a réaffirmé le soutien de la Communauté aux efforts de facilitation entrepris respectivement par Leurs **Excellences Messieurs Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo, et **Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine, dans le cadre de ces deux processus de transition.
29. Sur la transition politique en République Gabonaise, la Conférence a pris note des avancées significatives dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel, présentées par **Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine et Facilitateur de la CEEAC pour la transition politique en République Gabonaise. Ces avancées sont marquées notamment par l'adhésion du Peuple, l'inclusivité et la mise en place d'un chronogramme de transition de 24 mois. En conséquence, la Conférence a décidé de lever la sanction relative à la suspension de la participation du Gabon aux activités de la Communauté et la mesure provisoire de délocalisation du siège de la Communauté à Malabo.
30. La Conférence a félicité le **Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA** pour le travail mené dans le cadre de la facilitation de la CEEAC et l'a encouragé à poursuivre son mandat jusqu'au retour de l'ordre constitutionnel. À cet effet, la Conférence a approuvé la Feuille de route d'accompagnement de la transition politique en République Gabonaise, présentée par le Facilitateur de la Communauté.
31. La Conférence encourage les Autorités de transition en République Gabonaise à poursuivre la mise en œuvre du chronogramme de la transition, avec le soutien de la Facilitation de la CEEAC, ainsi qu'à œuvrer pour le respect du délai de 24 mois de transition.
32. Par ailleurs, la Conférence a instruit le Président de la Commission d'engager une mission d'information et de plaidoyer auprès de l'Union Africaine et des Nations Unies pour expliquer la démarche de la Communauté en faveur de la réadmission de la République Gabonaise, compte tenu, notamment de l'adhésion du Peuple Gabonais au processus de transition et de l'inclusivité qui caractérise ce processus paisible.
33. Sur la transition politique en République du Tchad, la Conférence a félicité les Autorités de la Transition et le Peuple tchadien pour la conduite de la transition qui est en phase d'aboutissement avec la programmation des élections le 06 mai 2024. À cet effet, la Conférence a marqué son ferme soutien au processus électoral en République du Tchad pour le retour à l'ordre constitutionnel.
34. La Conférence s'est aussi vivement inquiétée de la persistance de la crise sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo et de l'accroissement continu du nombre des déplacés internes estimés à environ plus de dix millions de personnes et des réfugiés dans toute la région d'Afrique centrale.



35. La Conférence a condamné l'activisme persistant des groupes armés et des mouvements terroristes dans cette région et témoigné sa solidarité avec le Gouvernement et le Peuple de la RDC.

36. La Conférence a exprimé sa préoccupation face aux tensions diplomatiques entre la RDC et le Rwanda. Elle appelle les deux États membres à la retenue et à privilégier les moyens pacifiques pour résoudre les différends qui les opposent, conformément aux dispositions des instruments juridiques pertinents de la Communauté en la matière, ainsi qu'aux dispositions de la Feuille de Luanda.

37. La Conférence a exprimé sa préoccupation par rapport à la crise qui persiste au Soudan et à ses répercussions graves en République du Tchad et en République Centrafricaine.

38. La Conférence s'est engagée à :

- Prendre la mesure réelle de la crise humanitaire dans la région et mobiliser les ressources nécessaires à la prise en charge des populations affectées par les déplacements forcés ;
- Tenir compte de la nécessité d'une réponse communautaire au regard de la présence sur le sol tchadien, des réfugiés dont le nombre dépasse un (1) million, notamment soudanais, mais aussi d'autres en provenance de son voisinage immédiat notamment au Sahel et dans le Bassin du Lac Tchad.

39. La Conférence a instruit la Commission de la CEEAC à organiser une session extraordinaire consacrée aux questions de paix et sécurité en Afrique centrale, au regard de l'aggravation de la situation humanitaire et des tensions internes à la région.

Adoption des décisions et recommandations

40. La Conférence a décidé de sursoir à l'examen du projet de Convention révisée sur les privilèges et immunités diplomatiques de la Communauté. Il a décidé de le renvoyer pour une réflexion approfondie sur l'application de l'article 111 du Traité révisé de la CEEAC relatif au statut des protocoles et annexes.

41. La Conférence a instruit la Commission de la CEEAC de soumettre cette question à l'examen du Comité technique spécialisé justice et affaires juridiques au cours de sa session extraordinaire prévue au mois de juin 2024 ;

42. En outre, la Conférence a instruit la Commission d'œuvrer à faire adopter, par la prochaine Session ordinaire de la Conférence, tous les projets de textes juridiques restants dans le strict respect des dispositions des textes fondamentaux de la Communauté.

Candidature dans le système international

43. La Conférence a pris acte de la candidature de **Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI**, ancien Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (**BEAC**), à la présidence du Groupe de la Banque Africaine de Développement (**BAD**).



44. La Conférence s'engage à lui apporter tout son soutien en tant que candidat unique de l'Afrique Centrale au poste de Président du Groupe de la BAD. Elle appelle à la solidarité de la Communauté et de ses États membres ainsi qu'à l'appui des autres pays africains à cette candidature.
45. En outre, la Conférence s'est félicitée de l'endossement par l'Union africaine de la candidature de **l'Ambassadeur Philémon YANG**, ancien Premier Ministre, à la présidence de la 79ème Assemblée Générale des Nations Unies en 2024, introduite par la République du Cameroun.
46. La Conférence adresse ses remerciements à la Commission de l'Union Africaine et à tous les États Africains pour la solidarité manifestée à l'endroit de la CEEAC par le soutien à la candidature de **l'Ambassadeur Philémon YANG**, à la présidence de la 79ème Assemblée Générale des Nations Unies en 2024.

Clôture des travaux

47. La Conférence a félicité le Président de la Commission pour les efforts déployés ayant permis d'atteindre les résultats obtenus au cours de l'année 2023 malgré les difficultés liées notamment au contexte politique et sécuritaire difficiles de la région.
48. La Conférence a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple frère de la République de Guinée Équatoriale pour la qualité de leur hospitalité ainsi que pour toutes les marques d'attention et les soutiens multiformes dont les délégations des États membres et la Commission sont l'objet depuis leur arrivée dans cette belle et paisible ville de Sipopo.
49. La Conférence a exprimé toute sa gratitude et félicité **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Équatoriale, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, pour sa grande sollicitude à l'égard des affaires de la Communauté et pour toutes les facilités mises à la disposition des délégations des États membres pour le plein succès de cette 24ème session ordinaire.

Fait à Sipopo, Guinée Equatoriale, le 09 mars 2024.

